

**Délibération n°2025 – 2 - 5  
du conseil d'administration du 19 mai 2025**

**Budget supplémentaire 2025  
de la Société de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur**

**EXPOSE DES MOTIFS**

La Société de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (SLNPCA) a été créée par ordonnance n°2022-306 en date du 2 mars 2022 pour porter le financement de la part des collectivités partenaires au projet de Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur.

L'article 3 de l'ordonnance précitée précise que le conseil d'administration délibère sur les budgets initiaux et rectificatifs de la Société de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur.

Le compte financier unique 2024 de la SLNPCA est proposé à l'approbation du conseil d'administration de la SLNPCA du 19 mai 2025. Il fait apparaître un résultat cumulé négatif de 7 335 199,20 €.

Le conseil d'administration de la SLNPCA du 6 décembre 2024 a approuvé le budget primitif de l'année 2025 à hauteur de 116 568 200 €.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4, le Budget supplémentaire a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice précédent et éventuellement de décrire des opérations nouvelles et ne peut être adopté qu'après le vote du compte financier unique précédent.

Dans le cadre du Budget supplémentaire 2025, il est proposé :

- d'ajuster les dépenses de fonctionnement conduisant à une diminution des dépenses de gestion des services de l'établissement public
- de prendre en compte des dégrèvements de taxe sur les bureaux, locaux commerciaux, de stockage et surfaces de stationnement plus importants que prévus nécessitant d'augmenter fortement les charges exceptionnelles consistant à opérer des remboursements de sommes encaissées les exercices précédents.
- d'intégrer le résultat négatif de clôture de l'exercice 2024 de la section d'investissement
- de diminuer significativement les dépenses d'investissement pour la réalisation du projet LNPCA, au cœur de la mission de la SLNPCA, suite à un recalage du calendrier des appels de fonds en particulier sur les acquisitions foncières de phase 1 ainsi que les études de projet des opérations de Marseille phase 1.
- de prendre en compte les restes à réaliser 2024 dans les recettes issues des contributions des collectivités et de réduire les recettes des collectivités compte tenu de la diminution des prévisions de dépenses d'investissement pour le projet LNPCA sur l'année 2025

- d'augmenter, par voie de conséquence, la provision pour risques et charges futures de la SLNPCA sur l'exercice en cours

Le budget supplémentaire 2025 de la SLNPCA proposé au conseil d'administration est de 108 758 399,20 €.

Le conseil d'administration adopte la délibération suivante :

VU l'ordonnance n°2022-306 du 2 mars 2022 relative à la Société de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur ;

VU le décret n°2022-638 du 22 avril 2022 relatif à la Société de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur ;

VU la délibération n°2023-3-5 du 14 septembre 2023 approuvant l'ouverture d'une autorisation de programme ;

VU la délibération n°2023-4 du 14 novembre 2023 approuvant le budget primitif 2024 de la SLNPCA et l'ouverture d'une autorisation de programme ;

VU la délibération n°2024-1-4 du 17 avril 2024 du conseil d'administration approuvant le rapport compte financier 2023 de la SLNPCA ;

VU la délibération n° 2024-2-4 du 16 juillet 2024 du conseil d'administration approuvant le budget supplémentaire et l'autorisation de programme ;

VU la délibération n° 2024-3-2 du 16 octobre 2024 du conseil d'administration approuvant les autorisations de programme ;

VU la délibération n° 2024-4-1 du 6 décembre 2024 approuvant le budget primitif 2025 de la SLNPCA ;

VU la délibération n° 2025-1-3 du 18 mars 2025 du conseil d'administration approuvant la décision modificative n°1 et les autorisations de programme.

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Le Budget supplémentaire 2025 du budget de la Société de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur, tel que présenté dans le rapport de synthèse et le document comptable joints en annexe, est adopté, par chapitre.

#### **Article 2**

La présente délibération sera transmise au Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et fera l'objet d'une publication.

Fait à Marseille

Le 19 mai 2025



*Monsieur Renaud MUSELIER,*

*Président du Conseil d'administration de la  
Société de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur*

## Budget supplémentaire 2025

### Rapport de synthèse

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4, le Budget supplémentaire a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice précédent et éventuellement de décrire des opérations nouvelles. Il ne peut être adopté qu'après le vote du compte financier unique de l'exercice précédent dont il intègre les résultats.

En application de ces dispositions, le Budget supplémentaire 2025 intègre le résultat de la section d'investissement de l'exercice précédent (1), des ajustements de recettes (2), des ajustements de dépenses (3).

#### 1. Intégration du résultat 2024 de la section d'investissement

L'exécution du budget 2024 de la SLNPCA fait apparaître un solde négatif de 7 348 795,52 € en section d'investissement auquel vient s'ajouter un résultat positif de l'exercice précédent de 13 596,32 € soit un résultat négatif de clôture de l'exercice 2024 de 7 335 199,20 €. Il convient d'inscrire ce résultat au compte 001 "résultat d'investissement reporté" du budget de la SLNPCA.

#### 2. Ajustements de recettes

##### Recettes en investissement des collectivités membres :

Concernant les recettes d'investissement, plusieurs ajustements sont opérés dans le budget supplémentaire :

- Prise en compte des restes à réaliser de l'année 2024 inscrits dans le compte financier unique
- Diminution des recettes en lien avec la baisse des dépenses d'investissement pour le projet LNPCA suite à une actualisation par les maîtres d'ouvrage du calendrier des appels de fonds sur l'année 2025. Ces baisses sont particulièrement notables pour les acquisitions foncières de phase 1 ainsi que les études de niveau projet des opérations de Marseille phase 1 suite à des évolutions de programme.

Contribution des collectivités par opération	BP 2025	BS 2025	Total 2025
études de niveau avant-projet phase 1&2	5 479 000 €	-289 300 €	5 189 700,00 €
acquisitions foncières anticipées de phase 1&2	0 €	0 €	0 €

acquisitions foncières de phase 1	6 278 500 €	-3 789 926,61 €	2 488 573,39 €
études de projet et travaux de phase 1 – 1 <sup>ère</sup> partie	108 000 €	-54 000 €	54 000 €
études de projet et travaux navette Toulonnaise	6 563 500 €	-384 250 €	6 179 250 €
études de projet et travaux Nice aéroport	6 496 500 €	-590 000 €	5 906 500 €
études de projet et travaux Marseille Surface	11 763 000 €	-3 077 250 €	8 685 750 €
<b>Contribution totale</b>	<b>36 688 500 €</b>	<b>-8 184 726,61 €</b>	<b>28 503 773,39 €</b>

Recettes d'ordre issues de la fiscalité pour le financement des investissements :

De la même manière, les recettes d'ordre sont ajustées de la manière suivante :

Recettes d'ordre par opération	BP 2025	BS 2025	Total 2025
études de niveau avant-projet phase 1&2	7 651 500 €	333 800,82 €	7 985 300,82 €
acquisitions foncières anticipées de phase 1&2	0 €	0 €	0 €
acquisitions foncières de phase 1	6 278 500 €	-3 767 073,39 €	2 511 426,61 €
études de projet et travaux de phase 1 – 1 <sup>ère</sup> partie	108 000 €	-54 000 €	54 000 €
études de projet et travaux navette Toulonnaise	6 563 500 €	-384 250 €	6 179 250 €
études de projet et travaux Nice aéroport	6 496 500 €	-590 000 €	5 906 500 €
études de projet et travaux Marseille Surface	11 763 000 €	-3 077 250 €	8 685 750 €
<b>Total</b>	<b>38 861 000 €</b>	<b>-7 538 772,57 €</b>	<b>31 322 227,43 €</b>

### 3. Ajustements de dépenses

#### *Dépenses de fonctionnement :*

Charges à caractère général : - 9 032 €

- Réajustement des dépenses suite aux arbitrages relatifs au portage par la SLNPCA de certaines actions de communication du plan d'information du public et de communication pour l'année 2025. Ces actions seront en effet exclusivement portées par les maîtres d'ouvrage dans le cadre des conventions de financement des différentes opérations.

Charges de personnel et frais assimilés : +1 070 €

- Prise en compte du versement aux œuvres sociales (CNAS) suite à la délibération n° 2025-1-7 du 18 mars 2025 du conseil d'administration.

Au global, les dépenses de gestion des services sont diminuées de 7 962 € par rapport au budget primitif 2025.

Charges exceptionnelles - titres annulés sur exercice précédent : + 250 000 €

- Des dégrèvements de taxe sur les locaux à usage de bureaux, locaux commerciaux, de stockage et surfaces de stationnement sont opérés par la Direction régionale des finances publiques suite à des recours de redevables qui contestent leur assujettissement. La SLNPCA doit être en capacité de rembourser ces sommes indues.

Provision pour risques et charges futures : + 7 296 734 €

La diminution des dépenses pour compte de tiers pour la réalisation du projet LNPCA impacte le transfert de la section de fonctionnement à la section d'investissement et permet d'augmenter la provision pour risques et charges futures.

Dépenses d'ordre : - 7 538 772 €

Elles sont ajustées pour prendre en compte la baisse des recettes d'ordre nécessaires au financement des opérations d'investissement pour compte de tiers du fait de la diminution des dépenses d'investissement pour le projet LNPCA en 2025

Dépenses d'investissement :

Immobilisations incorporelles : - 1 300 €

Immobilisations corporelles : + 1 300 €

- Acquisition de matériel informatique pour le 5<sup>ème</sup> recrutement

Dépenses d'opération pour compte de tiers : - 15 145 000 €

Suite à une actualisation par les maîtres d'ouvrage du calendrier des appels de fonds sur l'année 2025, les dépenses d'investissement diminuent de manière significative.

Ces baisses sont particulièrement notables pour les acquisitions foncières de phase 1 ainsi que les études de niveau projet des opérations de Marseille phase 1 suite à des évolutions de programme.

Ces baisses ne traduisent pas particulièrement un dérapage du calendrier de réalisation du projet mais une approche plus réaliste des dépenses à effectuer pour les acquisitions foncières de phase 1 et un décalage du démarrage des études de projet sur Marseille compte tenu d'évolutions de programme instruites au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2025 pour la mise en point de la convention de financement des travaux des opérations de Marseille phase 1.

Dépenses par opération	BP 2025	BS 2025	Total 2025
études de niveau avant-projet phase 1&2	13 130 500 €	623 000 €	13 753 500 €
acquisitions foncières anticipées de phase 1&2	0 €	0 €	0 €
acquisitions foncières de phase 1	12 557 000 €	-7 557 000 €	5 000 000 €
études de projet et travaux de phase 1 – 1 <sup>ère</sup> partie	216 000 €	-108 000 €	108 000 €
études de projet et travaux navette Toulonnaise	13 127 000 €	-768 500 €	12 358 500 €
études de projet et travaux Nice aéroport	12 993 000 €	-1 180 000 €	11 813 000 €
études de projet et travaux Marseille Surface	23 526 000 €	-6 154 500 €	17 371 500 €
<b>Total</b>	<b>75 549 500 €</b>	<b>-15 145 000 €</b>	<b>60 404 500 €</b>

#### 4. Synthèse

Le Budget supplémentaire 2025 acte :

- L'intégration du résultat négatif de la section d'investissement sur l'exercice 2024
- La prise en compte des restes à réaliser 2024 dans les recettes issues des contributions des collectivités
- La prise en compte de dégrèvements de taxe sur les bureaux plus importants que prévus nécessitant d'augmenter fortement les charges exceptionnelles consistant à opérer des remboursements de sommes encaissées les exercices précédents.
- La diminution significative des dépenses d'investissement pour la réalisation du projet LNPCA, au cœur de la mission de la SLNPCA, suite à un recalage du calendrier des appels de fonds en particulier sur les acquisitions foncières de phase 1 ainsi que les études de projet des opérations de Marseille phase 1.
- L'augmentation incidente de la provision pour risques et charges futures de la SLNPCA

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

<b>Numéro SIRET</b> <b>92097939000019</b>	<b>COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT</b> <b>Etablissement Public dont la population est de 3500</b> <b>habitants et plus SLNPCA</b>
--	--

POSTE COMPTABLE DE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE

**SERVICE PUBLIC LOCAL**

M. 4 (1)

**Budget supplémentaire (2)**

BUDGET : BUDGET SLNPCA (3)

**ANNEE 2025**

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

## Sommaire

### I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

### II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

### III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

### IV - Annexes

#### A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	24
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	25
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	27
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	28
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	29
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	31
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	32
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	33
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	34

#### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	39
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	40
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	41
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	42
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	43
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	44
B1.7 - Etat des engagements reçus	45
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	46
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	47

#### C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	48
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	49

#### D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	50
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement).

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

## EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	0,00	0,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTÉ (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	0,00	0,00

## INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	-15 145 000,00	-15 723 499,18
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	7 913 698,38
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (2)	(si solde négatif) 7 335 199,20	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	-7 809 800,80	-7 809 800,80

## TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	-7 809 800,80	-7 809 800,80
---------------------	---------------	---------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédit d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + soldé d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>					<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES</b>					<b>A2</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	246 600,00	0,00	-9 032,00	-9 032,00	237 568,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	427 750,00	0,00	1 070,00	1 070,00	428 820,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>678 350,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-7 962,00</b>	<b>-7 962,00</b>	<b>670 388,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	50 500,00	0,00	250 000,00	250 000,00	300 500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat <sup>4</sup>	1 393 450,00		7 296 734,57	7 296 734,57	8 690 184,57
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>2 122 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 538 772,57</b>	<b>7 538 772,57</b>	<b>9 661 072,57</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	7 700,00		0,00	0,00	7 700,00
042	Opérat <sup>6</sup> ordre transfert entre sections (6)	38 871 000,00		-7 538 772,57	-7 538 772,57	31 332 227,43
043	Opérat <sup>6</sup> ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>38 878 700,00</b>		<b>-7 538 772,57</b>	<b>-7 538 772,57</b>	<b>31 339 927,43</b>
<b>TOTAL</b>		<b>41 001 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>41 001 000,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
=	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>41 001 000,00</b>

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	41 000 000,00	0,00	0,00	0,00	41 000 000,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>41 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>41 000 000,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>41 001 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>41 001 000,00</b>
042	Opérat <sup>6</sup> ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat <sup>6</sup> ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>41 001 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>41 001 000,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
=	
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>41 001 000,00</b>

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	31 339 927,43	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.
---	---------------	---

## SLNPCA - BUDGET SLNPCA - BS - 2025

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6)  $DE\ 023 = RI\ 021 ; DI\ 040 = RE\ 042 ; RI\ 040 = DE\ 042 ; DI\ 041 = RI\ 041 ; DE\ 043 = RE\ 043$ .
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.
- (8) Solde de l'opération  $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES					A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	15 000,00	0,00	-1 300,00	-1 300,00	13 700,00
21	Immobilisations corporelles	2 700,00	0,00	1 300,00	1 300,00	4 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>17 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 700,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opérations pour compte de tiers (6)</b>	<b>75 549 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-15 145 000,00</b>	<b>-15 145 000,00</b>	<b>60 404 500,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>75 567 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-15 145 000,00</b>	<b>-15 145 000,00</b>	<b>60 422 200,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>75 567 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-15 145 000,00</b>	<b>-15 145 000,00</b>	<b>60 422 200,00</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE (2)	7 335 199,20
---	--------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>67 757 399,20</b>
---	----------------------

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opérations pour le compte de tiers (6)</b>	<b>36 688 500,00</b>	<b>7 913 698,38</b>	<b>-8 184 726,61</b>	<b>-8 184 726,61</b>	<b>36 417 471,77</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>36 688 500,00</b>	<b>7 913 698,38</b>	<b>-8 184 726,61</b>	<b>-8 184 726,61</b>	<b>36 417 471,77</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	7 700,00		0,00	0,00	7 700,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	38 871 000,00		-7 538 772,57	-7 538 772,57	31 332 227,43
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>38 878 700,00</b>		<b>-7 538 772,57</b>	<b>-7 538 772,57</b>	<b>31 339 927,43</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>75 567 200,00</b>	<b>7 913 698,38</b>	<b>-15 723 499,18</b>	<b>-15 723 499,18</b>	<b>67 757 399,20</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	67 757 399,20

## Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

<b>AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)</b>	31 339 927,43
---	---------------

- (1) Cf. Modalités de vote I.  
 (2) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).  
 (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
 (4)  $DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043$ .  
 (5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.  
 (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).  
 (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.  
 (8) Solde de l'opération  $DE 023 + DE 042 - RE 042$  ou solde de l'opération  $RI 021 + RI 040 - DI 040$ .

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
BALANCE GENERALE DU BUDGET		B1

## 1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	-9 032,00		-9 032,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 070,00		1 070,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	250 000,00	-7 538 772,57	-7 288 772,57
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	7 296 734,57	0,00	7 296 734,57
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>		<b>7 538 772,57</b>	<b>-7 538 772,57</b>	<b>0,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	-1 300,00	0,00	-1 300,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 300,00	0,00	1 300,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	-15 145 000,00	0,00	-15 145 000,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>-15 145 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-15 145 000,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE</b>	<b>7 335 199,20</b>
--	---------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>-7 809 800,80</b>
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
BALANCE GENERALE DU BUDGET		B2

## 2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
<b>Recettes d'exploitation – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+ 

<b>R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

= 

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	-271 028,23	-7 538 772,57	-7 809 800,80
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
491	<i>Dépréciations des comptes de clients</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>-271 028,23</b>	<b>-7 538 772,57</b>	<b>-7 809 800,80</b>

+ 

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

= 

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

= 

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>-7 809 800,80</b>
---	----------------------

**SLNPCA - BUDGET SLNPCA - BS - 2025**

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES			A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (5) (6)</b>	<b>246 600,00</b>	<b>-9 032,00</b>	<b>-9 032,00</b>
604	Achats d'études, prestations de services	141 000,00	21 500,00	21 500,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	3 000,00	-200,00	-200,00
6064	Fournitures administratives	5 500,00	500,00	500,00
6066	Carburants	2 000,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	10 000,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	42 000,00	-36 800,00	-36 800,00
614	Charges locatives et de copropriété	800,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	4 500,00	0,00	0,00
6168	Autres	800,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	700,00	700,00
6226	Honoraires	20 000,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	500,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	2 000,00	2 000,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	200,00	200,00
6256	Missions	7 000,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	4 000,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	500,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	5 000,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	3 068,00	3 068,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>427 750,00</b>	<b>1 070,00</b>	<b>1 070,00</b>
6311	Taxe sur les salaires	30 000,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	300,00	0,00	0,00
6333	Particip. employeurs format* pro. cont.	1 500,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	450,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	270 000,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	120 000,00	0,00	0,00
6471	Prestations directes	4 500,00	-820,00	-820,00
6474	Versement aux autres œuvres sociales	0,00	1 110,00	1 110,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	780,00	780,00
648	Autres charges de personnel	1 000,00	0,00	0,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>4 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6518	Autres	2 000,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission élus	1 000,00	0,00	0,00
6535	Formation élus	1 000,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b> <b>= (011 + 012 + 014 + 65)</b>		<b>678 350,00</b>	<b>-7 962,00</b>	<b>-7 962,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b) (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>50 500,00</b>	<b>250 000,00</b>	<b>250 000,00</b>
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	500,00	0,00	0,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	50 000,00	250 000,00	250 000,00
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions et dépréciat* (d) (9)</b>	<b>1 393 450,00</b>	<b>7 296 734,57</b>	<b>7 296 734,57</b>
6815	Dot. prov. pour risques exploitat*	1 393 450,00	7 296 734,57	7 296 734,57
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (f)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b> <b>= a + b + c + d + e + f</b>		<b>2 122 300,00</b>	<b>7 538 772,57</b>	<b>7 538 772,57</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>7 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat* ordre transfert entre sections (11) (12)</b>	<b>38 871 000,00</b>	<b>-7 538 772,57</b>	<b>-7 538 772,57</b>
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	38 861 000,00	-7 538 772,57	-7 538 772,57
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	10 000,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION</b> <b>D'INVESTISSEMENT</b>		<b>38 878 700,00</b>	<b>-7 538 772,57</b>	<b>-7 538 772,57</b>
<b>043</b>	<b>Opérat* ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>38 878 700,00</b>	<b>-7 538 772,57</b>	<b>-7 538 772,57</b>

SLNPCA - BUDGET SLNPCA - BS - 2025

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>41 001 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
				+
	<b>RESTES A REALISER N-1 (13)</b>			<b>0,00</b>
				+
	<b>D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (13)</b>			<b>0,00</b>
				=
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>			<b>0,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote 1.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et en M. 43.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre,  $DE\ 042 = R/040$ .

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES			A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	41 000 000,00	0,00	0,00
738	Autres produits issus de la fiscalité	41 000 000,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		41 000 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	1 000,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 000,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		41 001 000,00	0,00	0,00
042	Opérat <sup>o</sup> ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat <sup>o</sup> ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		41 001 000,00	0,00	0,00
+				
RESTES A REALISER N-1 (10)				0,00
+				
R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (10)				0,00
=				
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES				0,00

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détalier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES			B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	15 000,00	-1 300,00	-1 300,00
2051	Concessions et droits assimilés	15 000,00	-1 300,00	-1 300,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	2 700,00	1 300,00	1 300,00
2183	Matériel de bureau et informatique	1 200,00	1 300,00	1 300,00
2184	Mobilier	1 500,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		17 700,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
45811	ETUDES DE NIVEAU AVANT PROJET PHASES 1 ET 2 (6)	13 130 500,00	623 000,00	623 000,00
458122	ACQUISITIONS FONCIERES DE PHASE 1 (6)	12 557 000,00	-7 557 000,00	-7 557 000,00
45813	ETUDES PROJET ET TRX PHASE1- 1ERE PARTIE (6)	216 000,00	-108 000,00	-108 000,00
458132	ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX NAVETTE TOULONNAISE (6)	13 127 000,00	-768 500,00	-768 500,00
458133	ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX NICE AEROPORT (6)	12 993 000,00	-1 180 000,00	-1 180 000,00
458134	ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX MARSEILLE SURFACE (6)	23 526 000,00	-6 154 500,00	-6 154 500,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		75 549 500,00	-15 145 000,00	-15 145 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES		75 567 200,00	-15 145 000,00	-15 145 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		75 567 200,00	-15 145 000,00	-15 145 000,00
+				
RESTES A REALISER N-1 (10)				0,00
+				
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE (10)				7 335 199,20
=				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				-7 809 800,80

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
45821	ETUDE DE NIVEAU AVANT PROJET PHASES 1 ET 2 (5)	5 479 000,00	-289 300,00	-289 300,00
458222	ACQUISITIONS FONCIERES DE PHASE 1 (5)	6 278 500,00	-3 789 926,61	-3 789 926,61
45823	ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX DE PHASE 1 - 1ERE PART (5)	108 000,00	-54 000,00	-54 000,00
458232	ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX NAVETTE TOULONNAISE (5)	6 563 500,00	-384 250,00	-384 250,00
458233	ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX NICE AEROPORT (5)	6 496 500,00	-590 000,00	-590 000,00
458234	ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX MARSEILLE SURFACE (5)	11 763 000,00	-3 077 250,00	-3 077 250,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		36 688 500,00	-8 184 726,61	-8 184 726,61
TOTAL RECETTES REELLES		36 688 500,00	-8 184 726,61	-8 184 726,61
021	Virement de la section d'exploitation	7 700,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	38 871 000,00	-7 538 772,57	-7 538 772,57
28183	Matériel de bureau et informatique	10 000,00	0,00	0,00
45821	ETUDE DE NIVEAU AVANT PROJET PHASES 1 ET 2	7 651 500,00	333 800,82	333 800,82
458222	ACQUISITIONS FONCIERES DE PHASE 1	6 278 500,00	-3 767 073,39	-3 767 073,39
45823	ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX DE PHASE 1 - 1ERE PART	108 000,00	-54 000,00	-54 000,00
458232	ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX NAVETTE TOULONNAISE	6 563 500,00	-384 250,00	-384 250,00
458233	ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX NICE AEROPORT	6 496 500,00	-590 000,00	-590 000,00
458234	ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX MARSEILLE SURFACE	11 763 000,00	-3 077 250,00	-3 077 250,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		38 878 700,00	-7 538 772,57	-7 538 772,57
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		38 878 700,00	-7 538 772,57	-7 538 772,57
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		75 567 200,00	-15 723 499,18	-15 723 499,18
+				
RESTES A REALISER N-1 (9)				7 913 698,38
+				
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE (9)				0,00
=				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				-7 809 800,80

(1) Détalier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

**IV – ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE**

	<b>IV</b>
	<b>A1.1</b>

**A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

<b>Nature</b> (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	<b>Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)</b>	<b>Montant maximum autorisé au 01/01/N</b>	<b>Montant des tirages N-1</b>	<b>Montant des remboursements N-1</b>	<b>Encours restant du 01/01/N</b>
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement					
51928 Autres avances de trésorerie					
51931 Lignes de trésorerie					
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt					
5194 Billets de trésorerie					
5198 Autres crédits de trésorerie					
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

**A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Emprunts et dettes à l'origine du contrat									
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Caté- gorie d'em- prunt (8)
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)							0,00		
1641 Emprunts en euros (total)							0,00		
1643 Emprunts en devises (total)							0,00		
16441 Emprunts assortis d'une option de trésorerie sur ligne de trésorerie (total)							0,00		
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>							0,00		
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>							0,00		
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)							0,00		
1678 Autres emprunts et dettes (total)							0,00		
<b>168 Emprunts et dettes assimilées (Total)</b>							0,00		
1681 Autres emprunts (total)							0,00		
1682 Bons à moyen terme négociables (total)							0,00		
1687 Autres dettes (total)							0,00		
<b>Total général</b>							0,00		

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES		IV	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		A1.2	

## A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverte ? ON (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice		
								Taux d'intérêt	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la hypothèse de la circulaire IOCB/10/5077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

- (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66.11.1. Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décalés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 66.8.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 76.8.

## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV – ANNEXES							IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX							A1.3

## A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de fille	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture	Niveau du taux à la date de vote du budget éventuelle (8)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (11)	% par type de taux selon le cas capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Repartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant du couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1 : Indice zone euro / 2 : Indice inflation française ou zone euro / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indice hors zone euro ou écart d'indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sens : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 6628.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

**IV – ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS**

	<b>IV</b>	<b>A1.4</b>
--	-----------	-------------

**A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Structure	(1) Indicats zone euro Indicats sous-jacents	(2) Indicats inflation française ou zone euro ou écart entre ces indicats	(3) Ecartis d'indicates zone euro	(4) Indicats hors zone euro et écartis d'indicates dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecartis d'indicates hors zone euro	(6) Autres indicats
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits 0 % de l'encours 0,00 Montant en euros 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits 0 % de l'encours 0,00 Montant en euros 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits 0 % de l'encours 0,00 Montant en euros 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits 0 % de l'encours 0,00 Montant en euros 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits 0 % de l'encours 0,00 Montant en euros 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros				0 0,00 0,00	

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	
	A1.5

## A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instrument de couverture								
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Primes payées pour l'achat d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, funnel, swapoption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ÉTAT DE LA DETTE – DÉTAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A1.5</b>

**A1.5 – DÉTAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture				Catégorie d'emprunt (8)		
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé (5)	Niveau de taux (6)	Taux reçu (7)			
				Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768
Taux fixe (total)						0,00	0,00
Taux variable simple (total)						0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00
<b>Total</b>						0,00	0,00

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A1.6

**A1.6 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A2</b>

**A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000.00 €	2023-11-14

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	LOGICIEL	3	14/11/2023
L	VEHICULE	5	14/11/2023
L	MATERIEL INFORMATIQUE MULTIMEDIA TELEPHONIE	5	14/11/2023
L	MOBILIER	10	14/11/2023

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

## DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

*Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)*

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
	(a)		(b)	(c = a + b)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	-7 335 199,20	-7 335 199,20	-7 335 199,20
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	7 913 698,38	7 913 698,38	7 913 698,38
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	578 499,18	578 499,18	578 499,18

*Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)*

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	(b)	Total (2) Vo (c = a + b)
	(a)			
<b>Affectation au 106 (C)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	578 499,18	578 499,18	578 499,18
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	578 499,18	578 499,18	578 499,18

## COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	(b)	Total (2) (c = a + b)
	(a)			
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)</b>	17 700,00	0,00	0,00	17 700,00
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	17 700,00	0,00	0,00	17 700,00

**SLNPCA - BUDGET SLNPCA - BS - 2025**

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES				IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES				A4.2

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>	<b>I</b>	<b>0,00</b>	<b>II</b>
	<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat* afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
	<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

(1) Détailier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>		<b>A4.3</b>

**RESSOURCES PROPRES**

<b>Art. (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)</b>	<b>Propositions nouvelles</b>	<b>Vote (2)</b>
	<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>	<b>V 17 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>VI 0,00</b>
	<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>			
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>			
	<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>	<b>17 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>			
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>			
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>			
28183	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
29...	<i>Dépréciation des immobilisations</i>			
39...	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>			
481...	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>			
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	<b>7 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<b>IV – ANNEXES</b>							<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>							<b>A6</b>

**A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

**IV – ANNEXES**

---

**ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS**

---

IV - ANNEXES

## **ÉLÉMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE Tiers**

## A7 - CHAPITRE D'OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 1	Initié de l'opération : ETUDES DE NIVEAU AVANT PROJET PHASES 1 ET 2 ETUDE DE NIVEAU AVANT PROJET PHASES 1 ET 2	Date de la délibération :
------------------	--	---------------------------

	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votes	Total (4)
<b>DEPENSES (a)</b>				
<b>45811 ETUDES DE NIVEAU AVANT PROJET PHASES 1 ET 2 (5)</b>	<b>8 430 118,97</b>	<b>0,00</b>	<b>623 000,00</b>	<b>623 000,00</b>
<b>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</b>	<b>8 430 118,97</b>	<b>0,00</b>	<b>623 000,00</b>	<b>623 000,00</b>
<b>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>8 430 118,97</b>	<b>0,00</b>	<b>623 000,00</b>	<b>623 000,00</b>
<b>RECETTES (b)</b>				
<b>Financement par le tiers (7)</b>	<b>8 924 946,33</b>	<b>14 350,00</b>	<b>44 500,82</b>	<b>58 850,82</b>
<b>45821 Financement par d'autres tiers (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>040 Financement par le service (contrepartie 6742)</b>	<b>4 164 696,39</b>	<b>14 350,00</b>	<b>-289 300,00</b>	<b>-274 950,00</b>
<b>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)</b>	<b>4 760 249,94</b>	<b>0,00</b>	<b>333 800,82</b>	<b>333 800,82</b>
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>8 924 946,33</b>	<b>14 350,00</b>	<b>44 500,82</b>	<b>58 850,82</b>

N° opération : 2	Intitulé de l'opération : ACQUISITIONS FONCIERES ANTICIPEE DE PHASE 1 ET 2	Date de la délibération :
------------------	--	---------------------------

		RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
	<b>Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)</b>			
<b>040</b>	<b>Travaux réalisés par le personnel du mandataire (comptepartie 791)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Annulations sur dépenses (c) (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>RECETTES (b)</b>	<b>66 666,67</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Financement par le tiers (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
		<b>66 666,67</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>45822 Financement par d'autres tiers (7)</b>			

N° opération : 2		Intitulé de l'opération : ACQUISITIONS FONCIERES ANTICIPEE DE PHASE 1 ET 2			Date de la délibération :	
N°	opération	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>040</b>	<i>Financement par le service (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>041</b>	<i>Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>66 666,67</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

N° opération : 22		Intitulé de l'opération : ACQUISITIONS FONCIERES DE PHASE 1			Date de la délibération :	
N°	opération	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
	<b>DEPENSES (a)</b>					
<b>458122</b>	<i>ACQUISITIONS FONCIERES DE PHASE 1 (5)</i>	<b>5 022 774,60</b>	<b>0,00</b>	<b>-7 557 000,00</b>	<b>-7 557 000,00</b>	
<b>040</b>	<i>Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	5 022 774,60	0,00	-7 557 000,00	-7 557 000,00	
<b>041</b>	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>5 022 774,60</b>	<b>0,00</b>	<b>-7 557 000,00</b>	<b>-7 557 000,00</b>	
	<b>RECETTES (b)</b>					
<b>458222</b>	<i>Financement par le tiers (7)</i>	<b>2 511 387,30</b>	<b>2 522 748,98</b>	<b>-7 557 000,00</b>	<b>-5 034 251,92</b>	
<b>040</b>	<i>Financement par d'autres tiers (7)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>041</b>	<i>Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)</i>	0,00	2 522 748,98	3 789 926,61	-1 267 178,53	
	Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	2 511 387,30	0,00	-3 767 073,39	
	<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>2 511 387,30</b>	<b>2 522 748,98</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

N° opération : 3		Intitulé de l'opération : ETUDES PROJET ET TRX PHASE1- 1ERE PARTIE ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX DE PHASE 1 - 1ERE PART			Date de la délibération :	
N°	opération	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
	<b>DEPENSES (a)</b>					
<b>45813</b>	<i>ETUDES PROJET ET TRX PHASE1- 1ERE PARTIE (5)</i>	<b>143 743,27</b>	<b>0,00</b>	<b>-108 000,00</b>	<b>-108 000,00</b>	
<b>040</b>	<i>Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	143 743,27	0,00	-108 000,00	-108 000,00	
<b>041</b>	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 3		Intitulé de l'opération : ETUDES PROJET ET TRX PHASE1- 1ERE PARTIE ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX DE PHASE 1 - 1ERE PART		Date de la délibération :	
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>					
	<b>RECETTES (b)</b>	143 743,27	0,00	-108 000,00	-108 000,00
Financement par le tiers (7)		143 743,27	0,00	-108 000,00	-108 000,00
<b>45823 Financement par d'autres tiers (7)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>040 Financement par le service (contrepartie 6742)</b>		71 871,63	0,00	-54 000,00	-54 000,00
<b>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)</b>		71 871,64	0,00	-54 000,00	-54 000,00
Annulations sur recettes (d) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)		143 743,27	0,00	-108 000,00	-108 000,00

N° opération : 32		Intitulé de l'opération : ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX NAVETTE TOULONNAISE		Date de la délibération :	
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
<b>DÉPENSES (a)</b>					
	<b>458132 ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX NAVETTE TOULONNAISE (5)</b>	4 238 620,72	0,00	-768 500,00	-768 500,00
458132 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)		4 238 620,72	0,00	-768 500,00	-768 500,00
<b>040 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>		4 238 620,72	0,00	-768 500,00	-768 500,00
<b>RECETTES (b)</b>		2 364 226,82	1 874 394,15	-768 500,00	1 105 894,15
Financement par le tiers (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>458232 Financement par d'autres tiers (7)</b>		244 916,22	1 874 394,15	-384 250,00	1 490 144,15
<b>040 Financement par le service (contrepartie 6742)</b>		2 119 310,60	0,00	-384 250,00	-384 250,00
Annulations sur recettes (d) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)		2 364 226,82	1 874 394,15	-768 500,00	1 105 894,15

N° opération : 33		Intitulé de l'opération : ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX NICE AEROPORT		Date de la délibération :	
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
<b>DEPENSES (a)</b>		3 038 279,81	0,00	-1 180 000,00	-1 180 000,00

N° opération : 33		Initié de l'opération : ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX NICE AÉROPORT			Date de la délibération :	
N° opération	Intitulé de l'opération	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
458133 ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX NICE AÉROPORT (5)		3 038 279,81	0,00	-1 180 000,00	-1 180 000,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)		0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00	
Depenses nettes (a - c)		3 038 279,81	0,00	-1 180 000,00	-1 180 000,00	
RECETTES (b)		1 687 767,86	1 350 511,95	-1 180 000,00	170 511,95	
Financement par le tiers (7)		0,00	0,00	0,00	0,00	
458233 Financement par d'autres tiers (7)		168 627,96	1 350 511,95	-590 000,00	760 511,95	
040 Financement par le service (contrepartie 6742)		1 519 139,90	0,00	-590 000,00	-590 000,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)		0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)		1 687 767,86	1 350 511,95	-1 180 000,00	170 511,95	

N° opération : 34		Initié de l'opération : ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX MARSEILLE SURFACE			Date de la délibération :	
N° opération	Intitulé de l'opération	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)		7 638 195,50	0,00	-6 154 500,00	-6 154 500,00	
458134 ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX MARSEILLE SURFACE (5)		7 638 195,50	0,00	-6 154 500,00	-6 154 500,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)		0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00	
Depenses nettes (a - c)		7 638 195,50	0,00	-6 154 500,00	-6 154 500,00	
RECETTES (b)		5 486 501,29	2 151 694,20	-6 154 500,00	-4 002 805,80	
Financement par le tiers (7)		0,00	0,00	0,00	0,00	
458234 Financement par d'autres tiers (7)		1 667 403,54	2 151 694,20	-3 077 250,00	-925 555,80	
040 Financement par le service (contrepartie 6742)		3 819 097,75	0,00	-3 077 250,00	-3 077 250,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)		0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)		5 486 501,29	2 151 694,20	-6 154 500,00	-4 002 805,80	

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

## SLNPCA - BUDGET SLNPCA - BS - 2025

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

## IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

B1.1

## B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil	Objet de l'emprunt (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/07/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice
								Taux initial	Index	Taux à la date de vote du budget (6)			
								Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)			
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)				0,00	0,00								0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)				0,00	0,00								0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social				0,00	0,00								0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>								<b>0,00</b>

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour linéaire, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOC-B1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts régulés à l'échéance » (intérêts décalés).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

<b>Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT</b>	<b>Valeur en euros</b>
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D 0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II 0,00</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I / II 0,00</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

**B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.  
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.  
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

**B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

	<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
	<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS</b>	<b>B1.5</b>

**ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT**

Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)							Part investissement		Part fonctionnement		TOTAL I + II + III						
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Part totale (4)	Dont part nette (5) I	TOTAL I + II + III						
<b>Marchés de partenariat (1)</b>							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
<b>SOUS-TOTAL</b>							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
<b>Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)</b>																	
<b>SOUS-TOTAL</b>							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
<b>TOTAL</b>							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES							IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES							B1.6

## B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES							IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS							B1.7
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS							

## B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>IV – ANNEXES</b>						<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b> <b>AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>						<b>B2.1</b>

**B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
1 A100 - ETUDES AVANT-PROJET PHASES 1 ET 2	48 537 000,00	0,00	48 537 000,00	8 430 118,97	13 753 500,00	26 353 381,03
2 A200- ACQUISITIONS FONCIERES PHASES 1&2	28 314 000,00	0,00	28 314 000,00	5 022 774,60	5 000 000,00	18 291 225,40
3 A300-TRAVAUX DE PHASE 1	401 694 658,50	272 631 673,50	674 326 332,00	15 058 839,30	41 651 000,00	617 616 492,70

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.  
 (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.  
 (3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

**B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>C2</b>

**C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

**C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 10

VOTES :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 12/05/2025

Présenté par (1) LE PRESIDENT,

A MARSEILLE le 19/05/2025

(1) LE PRESIDENT,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session LE CONSEIL D'ADMINISTRATION SLNPCA

A MARSEILLE, le 19/05/2025

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

---

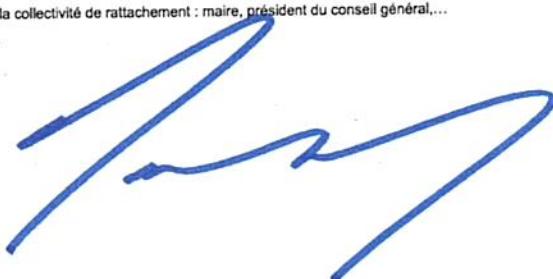
Certifié exécutoire par (1) LE PRESIDENT, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A MARSEILLE, le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Budget supplémentaire 2025 de la Société de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur

---

Date de transmission de l'acte :

Date de réception de l'accusé de 10/06/2025

réception :

---

Numéro de l'acte : 202525 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 013-920979390-20250519-202525-DE

---

Date de décision : 19/05/2025

Acte transmis par : Folco LAVERDIERE ID

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgétaires